Envoyé en préfecture le 20/03/2024
Reçu en préfecture le 20/03/2024
Publié le
ID : 035-213502875-20240318-2024_48-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le douze mars deux mille vingt quatre, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOUËT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents (14) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVRE BERGERAULT, Bérengère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Christophe RAUX, Eric LEGRAND, Loïc DE COURLON, Sophie GUYON.

Représentés (4) : Muriel CARUHEL pouvoir à Ludivine MARGELY, Gérard CASANOVA pouvoir à Romain ANDRIEUX, Eric FROMONT pouvoir à Christophe RAUX, Emmanuelle DUGAIN pouvoir à Bérengère HENNACHE.

Absent (1) : Franck BEAUFILS

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Monsieur Romain ANDRIEUX a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n°48-2024

Tarification des mouillages 2024

Rapporteur : Michel PENHOUËT

Vu l'avis favorable du Comité de gestion des mouillages du 22 février 2024, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition d'évolution des tarifs des mouillages pour l'année 2024.

Ces tarifs présentent une augmentation de 10% par rapport à 2023 (hors mouillages du Goulet) en raison de l'augmentation de la redevance domaniale et du remboursement des travaux de la passerelle.

Il propose donc de fixer les tarifs des mouillages 2024, comme détaillé ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 20/03/2024
Reçu en préfecture le 20/03/2024
Publié le
ID : 035-213502875-20240318-2024_48-DE

Budget Mouillages : Tarifs 2024		
Objet	2023	**2024**
Bateau inférieur à 7 mètres	82 €	**90 €**
Bateau supérieur à 7 mètres	164 €	**180 €**
Mouillage Goulet	-	**30€**
VA et vient	23 €	**25 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs des mouillages de bateaux pour l'année 2024 à 90€ TTC pour les bateaux inférieurs à 7 mètres ; 180€ TTC pour les bateaux supérieurs à 7 mètres ; 30€ TTC pour les mouillages du Goulet et 25€ TTC pour les va et vient.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE 35800 DINARD

Michel PENHOUËT